

**Compte rendu SOMMAIRE  
de la réunion du conseil municipal  
du 24 mars 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt quatre mars à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

**Etaient présents** : M. Lux, M. Vermelin, M. Vedel, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Berthélémy, M. Minardi, Mme Bernard, M. Roblin, M. Mathieu, M. Henry, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Boudin, Mme Grasset, Mme Collet, M. Fréminet, Mme Vignol, M. Simon, M. Goeuriot, M. Dumont, Mme Pergent, Mme Prot, M. Hazard.

**Absents et excusés** : Mme Bednarek-Macel, Mme Becq-Vinci, Mme Delval, Mme Boaretto, M. François, Mme Artola, Mme Lenhard, M. Talabas.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Bednarek-Macel à M. Berthélémy
- Mme Becq-Vinci à Mme Renaud
- Mme Delval à Mme Périn
- Mme Boaretto à M. Minardi
- M. François à M. Mathieu
- Mme Artola à M. Goeuriot
- Mme Lenhard à Mme Pergent
- M. Talabas à M. Hazard

En préambule, Monsieur le Maire fait part de : - la naissance de Romane, le 13 février 2009, fille de Madame Anne-Claire Herber et Monsieur Samuel Hazard et propose de respecter une minute de silence à la mémoire de Madame Marie Bourguignon, décédée le 15 mars 2009, mère de Madame Josiane Allamargot adjoint administratif à la Direction des Ressources Humaines, de Monsieur Georges Lefèvre, retraité de la Ville de Verdun, décédé le 15 mars 2009 également, de Monsieur Pierre Descharmes, décédé le 20 mars 2009, Adjoint au Maire de 1977 à 1983 et de 1989 à 1995, Conseiller Municipal de 1983 à 1989 et de 1995 à 2001, de Monsieur Bernard Bednarek, décédé le 20 mars 2009 également, époux de Madame Annie Bednarek, Adjointe au Maire et de Monsieur Marcel Portier, décédé le 23 mars 2009, retraité de la Communauté de Communes de Verdun.

M. le Maire indique que le dossier :

- Délégation du service public du centre aéré – Election de la Commission d'ouverture des plis est ajouté à l'ordre du jour au titre des affaires diverses.

Le Conseil municipal, vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

**Constate** que le quorum est atteint,

**Désigne** M. Yannick SIMON, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

**Désigne** M. Freddy KESSEL, directeur général des services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

**. Création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Verdun :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur le ressort géographique de la circonscription de police de Verdun. **Donne** un accord de principe sur les termes du règlement intérieur du CISPD. **Désigne** 6 représentants de la commune de Verdun (3 titulaires et 3 suppléants) pour siéger au sein du CISPD :

- |                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| • <u>Membres titulaires</u> | • <u>Membres suppléants</u> |
| - M. Arsène LUX             | - Mme Annie BEDNAREK-MACEL  |
| - M. Michel VERMELIN        | - Mme Catherine BOARETTO    |
| - M. Samuel HAZARD          | - Mme Karine ARTOLA         |

**. Acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°17 rue Miss Sibley – Programme A1 00 01 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°17 rue Miss Sibley au prix de 20 € le m<sup>2</sup> soit le prix principal de 62 500 €, le terrain sera libre de toute location ou occupation. **Autorise** son Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**. Thierville sur Meuse : cession de la parcelle communale cadastrée section AZ n°72 au profit des riverains – Programme A1 00 01 :**

A l'unanimité, le conseil municipal, considérant que la Ville de Verdun a été sollicitée pour la cession de la parcelle communale cadastrée section AZ n° 72 sise sur le territoire de Thierville sur Meuse, en nature d'herbe, d'une contenance de 20a 43ca et classée en zone UX (zone artisanale et industrielle) au Plan Local d'Urbanisme approuvé, considérant que les 3 propriétaires riverains ont été contactés et ont confirmé leur souhait d'acquérir l'emprise située au droit de leur propriété à savoir :

- • vente d'une surface de 250 m<sup>2</sup> environ au profit de Monsieur Jean-Claude ARRANZ,
- • vente d'une surface de 328 m<sup>2</sup> environ au profit de Monsieur Claude MILLER,
- • vente d'une surface de 1 465 m<sup>2</sup> environ au profit de la SARL l'Enveloppe du Bâtiment, représentée par Monsieur Jean-Pierre BOUSSELET,

**Décide** la cession du terrain susénoncé au prix de 8 200 €, soit 4,01 € le m<sup>2</sup>, les frais de division dudit terrain seront à la charge des 3 acquéreurs ; ceux-ci en commun accord ont confié à Maître Marie Laure MICHEL la rédaction des actes correspondants.

**Autorise** son Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**. Opération de Rénovation Urbaine (ORU) de la Ville de Verdun -signature de la convention pluriannuelle :**

Le conseil municipal **moins 7 abstentions** ( M. Goeuriot + pouvoir de Mme Artola, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, M. Hazard + pouvoir de M. Talabas ),( M. François représenté par M. Mathieu et M. Dumont ne prenant pas part au vote), considérant le projet de Rénovation Urbaine de la Ville de Verdun et son financement prévisionnel, considérant que la signature officielle de la convention et des documents afférents est prévue le 16 avril 2009 et que des ajustements sur ces documents sont susceptibles d'intervenir jusqu'au dernier moment, considérant les documents transmis, **autorise** son Maire à signer la convention pluriannuelle, le Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion (PLACI) et la Charte de Relogement qui s'y rapportent ainsi que tout document utile au bon déroulement de cette opération.

**. Travaux récurrents d'alimentation en eau potable – Autorisation de passer un accord-cadre :**

Le conseil municipal **moins 3 abstentions** (Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot ), considérant qu'il est nécessaire de traiter avec souplesse les interventions légères et isolées d'alimentation en eau potable relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Verdun dans la limite des crédits inscrits au budget à cet effet, **approuve** le principe d'un accord-cadre pour la réalisation des travaux récurrents d'alimentation en eau potable. **Autorise** le lancement de la consultation des entreprises. **Autorise** son Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Budget Primitif 2009 – Examen et vote du budget principal :**

Par 8 votes contre ( M. Goeriot + pouvoir de Mme Artola, M. Dumont, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, M. Hazard + pouvoir de M. Talabas ) et 1 abstention ( M. Fréminet ) le conseil municipal vote par nature et chapitre, le budget primitif 2009 du budget principal qui se décompose comme suit :

**- section d'investissement**

- dépenses : 22 625 506.10 €
- recettes : 10 159 081.10 €

**- section de fonctionnement**

- dépenses : 11 157 600.00 €
- recettes : 21.150.004.49 €

**Budget Primitif 2009 – Examen et vote du budget annexe de l'Eau :**

Le conseil municipal moins 9 abstentions ( M. Fréminet, M. Goeriot + pouvoir de Mme Artola, M. Dumont, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, M. Hazard + pouvoir de M. Talabas ) vote par nature et chapitre le budget primitif 2009 du budget annexe de l'eau qui se décompose comme suit :

**- section d'investissement**

- dépenses : 800 971.53 €
- recettes : 800 971.53 €

**- section de fonctionnement**

- dépenses : 282 054.82 €
- recettes : 751 610.13 €

**Fixation des taux d'imposition 2009 :**

Le conseil municipal moins 1 abstention ( M. Fréminet ) décide de fixer les taux d'imposition 2009 comme suit :

- taxe d'habitation : 1,88 %
- taxe sur le foncier bâti : 4,16 %
- taxe sur le foncier non bâti : 8,86 %
- taxe professionnelle : 2,85 %

sachant que ceux-ci sont maintenus au même niveau que ceux des années précédentes

Le produit global attendu est de 1.797.087 € et se décomposera comme suit :

	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe professionnelle
Bases	15 191 000	16.014.000	128.800	29 259.720
Taux	1,88 %	4,16 %	8,86 %	2,85 %
Produit	285.591	666.182	11.412	833.902
<b>TOTAL</b>		<b>1.797.087</b>		

**Subventions municipales 2009 – Conventions – manifestations et autres :**

A l'unanimité ( M. Dumont n'ayant pas participé au vote ), le conseil municipal décide de verser les subventions ci-après :

Comité des Oeuvres Sociales du Personnel : 23 150 € (correspondant au 1<sup>er</sup> versement de la subvention annuelle, le solde sera voté après mise en place de nouvelles modalités de calcul)- Union des Combattants Volontaires de la Résistance : 500 € - Groupe Scolaire Sainte-Anne : 127 426 € - Caisse des Ecoles : 30 701 € - Caisse des Ecoles PRE (Programme de Réussite Educative) : 19 293 € - Musiques et Terrasses / Eté Musical : 80 000 € - F.O.L. Fédération des Œuvres Laïques - activ'été : 7 841 € - Centre Communal d'Action Sociale : 405 000 € - Association de Rencontres d'Informations et d'Activités pour les Jeunes (ARIAJ) : 56 100 € - Centres Sociaux : 66000 € - Aide à Domicile Aux Personnes Agées (AADAPA) : 2 521 € - Crèche de l'Aide aux Mères : 7 000 €.

**. Subventions municipales de libéralité 2009 :**

**A l'unanimité**, le conseil municipal **décide** de verser les subventions ci-après :

Amicale des Sapeurs Pompiers de Verdun : 186 € - Association des Villes Françaises (AVF) : 839 € - Amicale de Ceux de Verdun et leurs amis : 280 € - Anciens de la Division Leclerc 2°DB - Section Meuse : 280 € - Amicale Verdunoise des Combattants d'A.F.N. : 203 € - Amicale des Porte-Drapeaux et Fanions des Sociétés Patriotiques de Verdun : 336€ - Amicale des Ecoles Publiques de Verdun : 653 € - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Meuse : 746 € - Union Départementale des Délégués de l'Education Nationale : 100 € - Club Naturiste de la Meuse : 366 € - S.P.A. : 400 € Société Philomatique : 242 € - Chanteurs de la Paix : 1 268 € - Accordéon Club : 491 € - Diastole-Systole : 466 € - Verdun Philidor : 522 € - Les Tavailleurs : 307 € - Club de Scrabble : 149 € - Groupement philatélique : 429 € - Université de la Culture Permanente (U.C.P.) : 783 € - Cercle de Bridge : 1 641 € - Association Meusienne de Loisirs : 1 492 € - Foyer Socio-Educatif du Collège Barès : 653 € - Foyer Socio-Educatif du Collège Buvignier : 653 € - Association Lorraine d'Aide aux Insuffisants Rénaux Dialysés et Transplantés : 429 € - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés Civils : 280 € - Association des Donneurs de Sang : 186 € - Association Valentin Haüy : 373 € - Sesticide : 559 € - Société Française de la Croix Bleue : 373 € - Cœur et Sport : 242 € - Prévention de l'Alcoolisme : 100 € - AMATRAMI : 746 € - Centre de Documentation et d'Information aux Femmes et aux Familles : 1 585 € - Association des Usagers S.N.C.F.: 280 €.

**. Plan de relance – Versement anticipé du FCTVA en 2009 :**

**A l'unanimité**, le conseil municipal, considérant que dans le cadre du plan de relance aux Collectivités Locales, les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative n° 2009-122 du 4 février 2009, codifiées à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient de réduire le délai de versement du FCTVA aux collectivités qui s'engageront par convention, à augmenter leurs dépenses d'investissement au cours de l'année 2009, par rapport à une moyenne annuelle des dépenses des exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, **autorise** son Maire à signer la convention proposée par l'Etat. **Inscrit** comme montant de référence la moyenne calculée dans le tableau ci-dessous et validée par les services de la Préfecture, sur la base des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 :

CA	BUDGET PRINCIPAL				BUDGET EAU	TOTAL
	Chapitres 20 à 23	Fonctions 814 / 821 éclairage public	Fonctions 411 / 412 équipements sportifs	Chapitres 20 à 23	Chapitres 20 à 23	Budget Principal + Eau
2004	2 898 346,72	8 616,17	60 551,73	2 829 178,82	-	2 829 178,82
2005	1 046 072,02	12 817,95	30 664,61	1 002 589,46	35 827,99	1 038 417,45
2006	1 898 718,55	12 864,09	15 253,45	1 870 601,01	2 465,78	1 873 066,79
2007	7 628 063,45	-	-	7 628 063,45	215 100,05	7 843 163,50
	13 471 200,74	34 298,21	106 469,79	13 330 432,74	253 393,82	13 583 826,56
Moyenne						<b>3 395 956,64</b>

• **Inscrit** pour 2009 au budget principal de la Ville de Verdun et au budget annexe de l'eau les montants prévisionnels de dépenses réelles d'équipement suivants :

AP/CP	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET TOTAL
2009	8 000 000,00	258 700,00	<b>8 258 700,00</b>

**. Proposition de mécénat :**

**A l'unanimité**, le conseil municipal, considérant que dans le cadre de son exposition consacrée au peintre François-Auguste ORTMANS, qui aura lieu du 19 septembre au 21 décembre 2009, le Musée de l'Ecole de Barbizon a demandé en prêt le tableau intitulé *Souvenirs des environs de Rouen effet du soir*, n° d'inventaire 81.1.110 dans les registres du Musée de la Prinerie, considérant que le tableau nécessite quelques opérations de restauration car il ne peut être présenté au public dans son état actuel, considérant que les descendants de l'artiste et Monsieur Etienne BERTRAND en particulier, historien de l'art, proposent de mécéner entièrement la restauration nécessaire dont le coût s'élève à 2 326,22 € TTC, **autorise** son Maire à accepter cette opération de mécénat innovante pour le Musée de la Prinerie car grâce à cette initiative la collectivité retrouvera en janvier 2010 une œuvre restaurée et présentable au public sans qu'aucun frais n'ait été engagé.

- Au titre des Affaires Diverses

**Délégation du service public du centre aéré – Election de la Commission d’ouverture des plis :**

Dans le cadre de la délégation du service public du centre aéré, **à l’unanimité**, le conseil municipal **procède** à l’élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission d’ouverture des plis dans les formes prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire est Président de droit de la commission d’ouverture des plis.

**Sont élus :**

Membres titulaires :

- M. Michel VERMELIN
- Mme Geneviève GRASSET
- Mme Colette PERIN
- M. Daniel HENRY
- M. Samuel HAZARD

Membres suppléants :

- M. Robert WEITEN
- Mme Annie BEDNAREK-MACEL
- Mme Annie BERNARD
- Mme Christel RENAUD
- M. Bernard GOEURIOT

Cette commission sera chargée, au stade de l’examen des offres, d’émettre un avis et de préparer un rapport. L’exécutif procédera ensuite aux opérations de négociation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

VERDUN, le 27 mars 2009  
Le Maire,  
Conseiller Général,

Arsène LUX